

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements Question écrite n° 58731

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de l'introduction d'armes à l'école. Selon les données mêmes de son ministère, la typologie des faits graves constatés durant l'année 1999-2000 fait apparaître une hausse de 1 % de la détention d'armes blanches, de bombes lacrymogènes et autres armes dans les établissements scolaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le détail des autres armes, ainsi que les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour enrayer ce phénomène.

Texte de la réponse

Si le port d'armes diverses est effectivement passé de 1 à 2 %, cela ne représente que 0,9 % de l'ensemble des signalements, toutes graviés confondues (225 000 en 1999-2000 contre 240 000 en 1998-1999), soit 2 025 faits signalés sur la totalité des établissements. Cet aspect de la violence, même s'il faut le considérer comme très grave, n'est cependant que faiblement répandu et est plutôt concentré sur un petit nombre d'établissements. Cette situation reflète de toute évidence la vigilance des personnels de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur: M. Christian Estrosi

Circonscription: Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 58731 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1474 **Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2461